

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2015

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 15 - Conseillers votants : 15

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Nathalie LAQUIT, Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER, Malou OBERLE.

Absent excusé

Absent non excusé

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 7 avril 2015
avec comme ordre du jour :**

- 2015-18. **Approbation du Procès-verbal du 2 mars 2015**
- 2015-19. **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014**
- 2015-20. **Fixation des taux d'imposition 2015**
- 2015-21. **Budget primitif 2015**
- 2015-22. **Redevance 2015 due par France Telecom pour l'occupation du domaine public**
- 2015-23. **Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation du sol : convention avec le Département (SDAUH)**
- 2015-24. **Modification de palier technique (puissance électrique) de la Salle Jeanne d'Arc : mise en place d'un nouveau tableau**
- 2015-25. **Modification de palier technique (puissance électrique) de la Salle Jeanne d'Arc : mise en place d'un contrat tarif jaune**
- 2015-26. **Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France-Bas-Rhin**
- 2015-27. **Divers travaux électriques**
- 2015-28. **Eglise paroissiale : éclairage**
- DIVERS**

2015-18. Procès-verbal du 2 mars 2015 - Approbation
--

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2015 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

2015-19. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 en date du 2 mars 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, à l'unanimité, **décide d'affecter le résultat d'exploitation, comme suit :**

Excédent du résultat d'exploitation 2014	159 456.65 €
Virement à la section d'investissement	79 456.65 €
Affectation à l'excédent reporté	80 000.00 €

Pour mémoire : prévisions budgétaires de virement à la section d'investissement = 41.000 €

2015-20. Fixation des taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, de **maintenir les taux communaux d'imposition pour l'année 2015** soit :

	Taux 2014	coeff. variation uniforme	Taux 2015	Bases notifiées	Produit résultant
Taxe d'habitation	13.26%	1.000000	13.26%	738 200 €	97 885 €
Taxe foncière (bâti)	14.74%	1.000000	14.74%	567 500 €	83 650 €
Taxe foncière (non bâti)	53.91%	1.000000	53.91%	8 900 €	4 798 €
TOTAL					186 333 €

2015-21. Budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015 aux sommes ci-après :**

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		488 373.00 €
	<i>opérations réelles</i>	419 757.73 €
	<i>dépenses imprévues</i>	9 153.27 €
	<i>Virement à l'investissement</i>	54 000.00 €
	<i>opérations d'ordre entre sections</i>	5 462.00 €
Recettes		488 373.00 €
	<i>opérations réelles</i>	408 373.00 €
	<i>excédent antérieur reporté</i>	80 000.00 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses		593 909,87 €
	<i>déficit d'investissement reporté</i>	- €
	<i>dépenses imprévues</i>	15 229.00 €
	<i>reste à réaliser année N-1</i>	22 600.00 €
	<i>nouvelles propositions</i>	549 480.87 €
	<i>opérations pour le compte de tiers</i> <i>reste à réaliser N-1</i>	6 600.00 €
Recettes		593 909,87 €
	<i>excédent d'investissement reporté</i>	82 061.22 €
	<i>excédent de fonctionnement capitalisé</i>	79 456.65 €
	<i>virement de la section fonctionnement</i>	54 000.00 €
	<i>nouvelles propositions</i>	366 330.00 €
	<i>opérations pour le compte de tiers</i> <i>reste à réaliser N-1</i>	6 600.00 €
	<i>opérations d'ordre entre sections</i>	5 462.00 €

2015-22. Redevance 2015 due par France Telecom pour l'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance 2015 due par France Telecom pour l'occupation du domaine public comme suit :

artères					
En souterrain			En aérien		
longueur (km)	PU €/km	redevance	longueur (km)	PU €/km	redevance
13,489	40,25 €	542,93 €	2,170	53,66 €	116,44 €
543,00 €			116,00 €		
montant arrondi			montant arrondi		
soit montant total		659,00 €			

M. le Maire est autorisé à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

2015-23. Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation du sol : convention avec le Département (SDAUH)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 et R.423-16 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 mars 2014 ;

Vu le projet de convention proposé par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin ;

ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE QUI INDIQUE QUE :

- dans les communes où le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune,
- le Conseil Municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, :

- de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat ;
- de passer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, en vue de l'instruction des demandes d'utilisation du sol relevant de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin. La redevance est fixée à 2.00€ par habitant et par an, avec une stabilité garantie jusqu'au 31 décembre 2020 ; prise d'effet au 1er juillet 2015.
- de résilier la convention passée antérieurement avec l'Etat

DIT QUE :

- cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

2015-24. Modification de palier technique (puissance électrique) de la Salle Jeanne d'Arc : mise en place d'un nouveau tableau

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la modification du palier technique de la Salle Jeanne d'Arc nécessite la mise en place d'un tableau tarif jaune. Un devis a été sollicité auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention FISCHER Elisabeth), décide

- de confier à SASI – GAMBSHEIM - la réalisation du tableau électrique tarif jaune, nécessité par l'augmentation de la puissance à 42 Kva, pour un montant de 14.161,78 € HT soit 16.994,14 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2015 – opération 54 – Salle Jeanne d'Arc
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces financières et administratives y afférentes

2015-25. Modification de palier technique (puissance électrique) de la Salle Jeanne d'Arc : mise en place d'un contrat tarif jaune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de souscrire un contrat pour la fourniture d'énergie électrique pour la salle Jeanne d'Arc en respect avec la nouvelle réglementation et indispensable à l'issue des travaux de passage à la puissance de 42 Kva. Ce contrat, en remplacement du Tarif Bleu existant, reprend les conditions de fonctionnement d'un Tarif Jaune, conformément à l'étude et aux préconisations qui ont été réalisées.
- d'opter pour une durée d'engagement de **36 mois**
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat avec ES Energies Strasbourg.

2015-26. Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France – Bas-Rhin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France – Bas-Rhin.

2015-27. Divers travaux électriques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention HOFF Vincent), décide

- de faire procéder aux travaux suivants :
 - la mise en place de modules avec télécommandes permettant le forçage de l'éclairage public
 - la fourniture, pose et branchement d'un disjoncteur différentiel 32A – 380V – de type spécial informatique
- de confier les travaux à l'entreprise RUNTZ – Marmoutier - pour un montant de 1.019,17 € HT soit 1.223,- € TTC

2015-28. Eglise paroissiale : éclairage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention HOFF Vincent), décide:

- de faire procéder à la mise en place de lampes LED à l'église paroissiale.
- de confier les travaux à l'entreprise RUNTZ – Marmoutier - pour un montant de 936,67 € TTC
- d'accepter la proposition de participation financière faite par le Conseil de Fabrique d'un montant de 780 €.

DIVERS**Projet « aire de jeux – terrain multisports » : Constitution d'un groupe de travail pour l'étude du projet**

Reponsable : Eric STENGER

Membres : Nathalie LAQUIT – Jean-Marie ZUBER – Aline WEISS – Rémy LEHMANN – Sébastien DISTEL

Il serait souhaitable que le corps enseignant et les animateurs du périscolaire soient associés aux travaux du groupe.

Le présent rapport comportant les points 2015-18 à 2015-28 est signé par tous les Membres présents :

DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre	LEHMANN Rémy	VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline	DISTEL Sébastien	ZUBER Jean-Marie	SCHNEIDER Olivier
HOFF Vincent	STENGER Eric	FISCHER Elisabeth	LAQUIT Nathalie
SCHAEFER Gilberte	FISCHER Franceline	OBERLE Malou	
Affichage le 14 avril 2015		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 14 avril 2015	